

Comment verser le solde de 13 % de la Taxe d'Apprentissage ?

C'est une obligation fiscale dont les entreprises doivent s'acquitter auprès d'une école agréée pour laquelle les entreprises ont l'entière liberté de choix.

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13 % »

UAI de notre établissement : 0741437K

2 possibilités :

- 1 Soit en adressant le formulaire d'engagement de versement ci-joint avec le chèque directement à la MFR le Villaret. Un reçu libératoire vous sera remis après paiement avant le 31 Mai 2021.

Attention : bien libeller votre chèque au nom MFR Le Villaret, et l'envoyer accompagné du bordereau de versement à l'adresse suivante :
MFR Le Villaret - BP 71 - 74230 THÔNES

- 2 Soit directement sur notre site internet www.mfr-villaret.fr en cliquant sur le bouton MYGROUPE dans la rubrique MFR - Taxe d'Apprentissage. Cela vous permettra de compléter un engagement de versement sur le principe d'une télé déclaration, de calculer directement le montant de votre solde de 13 % et de régler directement en ligne. Un reçu libératoire vous sera remis après paiement avant le 31 Mai 2021.

Attention : bien libeller votre chèque au nom AE 3, et l'envoyer accompagné du bordereau de versement à l'adresse suivante :
AE 3 - centre de traitement - TSA 44000 - 75843 Paris CEDEX 17

Merci à toutes les entreprises pour votre soutien

Investissez dans la formation de nos jeunes
leur Avenir est aussi le vôtre...

TAXE
D'APPRENTISSAGE

MFR Le Villaret

1, rue Marguerite Frichelet

74230 Thônes

Tél. : 04 50 02 00 52

(demander Véronique)

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
MFR Le Villaret

Taxe d'Apprentissage 2021 solde de 13%



Faites d'une obligation fiscale un réel investissement pour l'avenir...



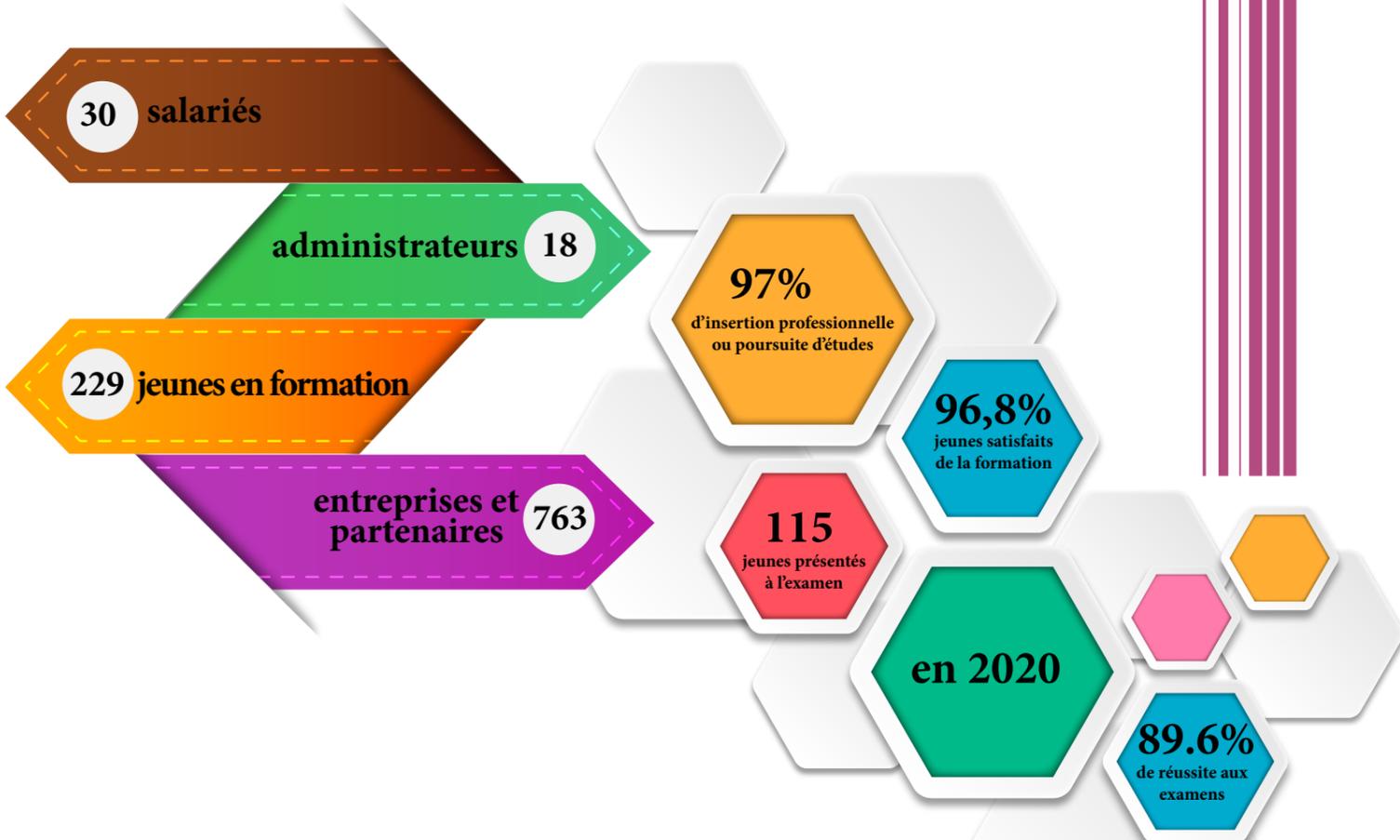
Le Villaret
CFA - MFR THÔNES

CENTRE DE FORMATIONS



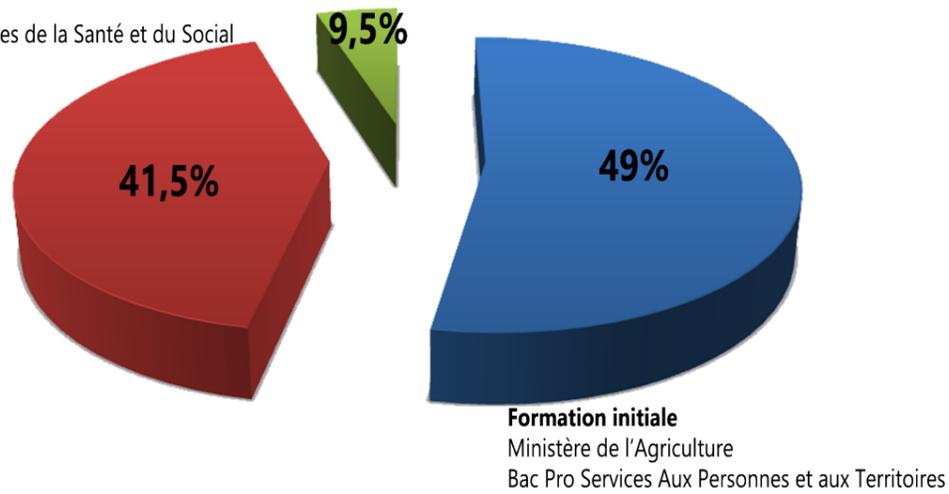
www.mfr-villaret.fr

La MFR du Villaret en quelques chiffres clés...



Formation par Apprentissage
 - Ministère de l'Education Nationale :
 Bac Professionnel Métiers de l'Accueil
 Bac Technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social
 - Ministère de la Santé
 Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

Formation continue
 Ministère de la Santé
 Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture en passerelle



Grâce à la Taxe d'Apprentissage reçue en 2020 nous avons pu réaliser différents projets :

1 Rénovation salle de classe



2 Equipement d'une salle de visio-conférence



3 Ouverture d'une nouvelle formation



Rénovation de la 4ème salle de classe. Nous avons continué en 2020 la rénovation des salles de classe de notre 2ème bâtiment réservé à la location (le Gite). Une partie de la taxe d'apprentissage touchée a permis d'acheter des tables individuelles et chaises. Cet espace est, comme les autres, laissé à disposition aux groupes de passage si besoin.



Salle de visio : afin de s'adapter à la crise sanitaire, la MFR a fait le choix de se doter d'une salle de visio conférence (camera, enceinte, vidéoprojecteur et écran). Cette salle a servi lors du confinement pour dispenser les cours à distance afin d'assurer la continuité pédagogique. Elle permet aujourd'hui à la MFR de disposer d'un outil performant et moderne, utilisé lors de différentes réunions, notamment lors des conseils d'administration, des bureaux ou commissions.



BTSA DATR : La MFR va proposer à la rentrée 2021, un nouveau diplôme, le BTSA Développement Animation des Territoires Ruraux (DATR). Cette formation, dispensée sur 2 ans, permet de compléter l'offre de formation de la MFR et de disposer d'un diplôme de niveau 6 supplémentaire sur le territoire local. Une partie de la TA a donc servi à la communication faite autour de ce BTS afin de le faire connaître le plus largement possible (prescripteurs, établissements scolaires etc.).

Verser votre Taxe d'Apprentissage à la MFR du Villaret, c'est pérenniser un enseignement de qualité pour nos élèves